



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 63 du 14 février 2006

## SOMMAIRE

- Tarifs de restaurants : une affiche-tract à diffuser 2
- Rencontre Syndicats – Directeur Général et Présidente du CNRS 3 & 4
- Initiatives et échos des sections
- "Pacte pour la Recherche" : Une pétition à l'initiative du SNTRS-CGT Côte d'Azur 5



## HAUSSE DES TARIFS DE RESTAURANTS

### La direction ne veut pas entendre le point de vue des personnels

La direction du CNRS, sans état d'âme manifeste, a décidé d'une augmentation des tarifs de restaurants de 26,29% sur deux ans pour les personnels touchant les plus bas salaires et de 4,21% à 13,96% pour les autres, alors que l'indice INSEE de la restauration collective a progressé d'à peine plus de 1%.

Rappelons que cette augmentation avait été rejetée par les syndicats, un seul d'entre eux se réfugiant dans l'abstention : le SNIRS-CGC.

Les syndicats opposés à cette mesure représentent 90,11% des voix aux récentes élections aux commissions administratives paritaires.

Mais cela ne semble pas compter pour la direction qui se contente de mettre en œuvre ce qui lui vient « d'en haut ».

Il est temps que les personnels soient enfin écoutés au CNRS et ailleurs, que les directions et les ministères tiennent comptes de l'expression des salariés, qu'ils acceptent des négociations où seraient prises en compte les aspirations des personnels.

Nous parlons ici de tarifs de restaurant, mais la situation est la même quelque soit le sujet.

Qu'il s'agisse des salaires et des carrières, de l'avenir de la recherche publique et de ses moyens, des créations d'emplois et du combat contre la précarité, de la protection sociale et des retraites, seules les options des directions et des ministres servent de base aux discussions. Depuis de nombreuses années la négociation n'est pas à l'ordre du jour, sauf lorsque la force de l'action des travailleurs les contraint à le faire !

Eh bien faisons entendre notre voix, agissons et contraignons les directions et les ministres à accepter la négociation !



CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
SECRETARIAT GENERAL  
Direction des ressources humaines  
Bureau de la politique sociale /51  
Dossier suivi par G.Bec  
☎ 01.44.96.41.48  
☐ 01.44.96.49.55  
✉ ghislaine.bec@cnrs-dir.fr

Paris, le

06 FEV. 2006

Madame Annick Kieffer  
Secrétaire générale du SNTRS CGT  
7 rue Guy Môquet – BP 8 – bâtiment I  
94801 VILLEJUIF CEDEX

Objet : tarification restauration 2006

Madame la secrétaire générale,

J'accuse réception de votre courrier du 11 janvier dernier interpellant la direction du CNRS sur les conséquences de l'avis rendu le 7 décembre 2005 par la commission nationale de restauration ayant eu à se prononcer sur la revalorisation des tarifs de la restauration sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Il ne m'a pas échappé, lors des échanges avec vos représentants, que votre organisation syndicale regrettait la manière dont la tarification avait évolué et qu'elle rejetait toute solution consistant à prendre en considération les observations faites par les inspecteurs de l'URSSAF suite à leur contrôle.

Pour autant, il n'est pas dans mon intention de remettre en cause l'avis porté par la commission qui a débattu de ces questions durant deux séances et qui a in fine statué valablement. Les représentants de votre organisation sont intervenus lorsqu'ils l'ont estimé nécessaire et le contenu de leurs interventions figurera in extenso dans les comptes rendus de séance. Bien entendu, l'avis défavorable qu'ils ont exprimé à cette occasion y sera fidèlement retranscrit.

Veillez agréer, Madame la secrétaire générale, l'expression de mes salutations les meilleures.

Hervé Mathieu

Directeur des ressources humaines

# Rencontre Direction-syndicats au CNRS du 9 février 2066

**CNRS** : C. Bréchnignac, présidente du CNRS, A. Migus DG ; M. Mathieu, secrétaire général.

**Syndicats** : SNCS-FSU, SNPTES-Unsa, Sup-recherche-Unsa, Sgen-CFDT, SNIRS-CGC, SNTRS-CGT, SNPRES-FO, SUD-Recherche.

Cette réunion, la première depuis le « limogeage » de Larrouiturou, est présidée par C. Bréchnignac. C'est elle qui fournit les principes de la politique de l'équipe de direction. Elle s'appuie pour cela non seulement sur son titre de présidente, mais aussi sur son passé d'ancienne DG du CNRS, tandis qu'A. Migus enfle ses habits neufs de DG. Celui-ci ne semble pas décidé à jouer le rôle de prince consort. Cette réunion est également la première depuis les élections aux CAP. La représentation syndicale s'est donc accrue de la présence de Sud Recherche et, au sein de l'UNSA, du syndicat Sup-Recherche, qui a obtenu plus de 5% chez les chercheurs.

## La direction confirme les orientations de l'équipe précédente

C. Bréchnignac précise d'emblée qu'elle a été nommée par la ministre qui lui a demandé de choisir le DG. Il ne faut pas deux pilotes dans l'avion, c'est pourquoi elle a choisi une personne avec laquelle elle fera équipe.

La présidente confirme les orientations principales de la réforme Larrouiturou, en réduisant les aspérités technocratiques au profit des orientations scientifiques<sup>1</sup>. Elle a donc repris, avec le DG, toutes les nominations « donnant la priorité aux laboratoires et à la recherche ». Tous les DS ont été renommés, sauf en ingénierie (la personne pressentie donnera sa réponse cette semaine). Les DSA seront renommés par les DS, ils ne dépendront plus de la DSG mais directement des DS. L'équipe de direction travaillera collégalement avec les DS au sein de la DSG et non plus de manière hiérarchique via le DSG. Quant à la structuration des départements, la direction reste très floue, elle se contente de déclarer sa réticence à la superposition de départements et d'instituts. Les mêmes personnes dirigeront les deux.

Reste un flou sur l'avenir de la structure DSG. Les fonctions remplies par le DSG sont transférées au DG.

La mise en place des DIR est une bonne idée à condition qu'elles n'aient pas de fonction opérationnelle sur les laboratoires. Le CA qui les a mis en place n'a pas fixé leurs attributions. Ils doivent être des ambassadeurs, non faire de la micro-gestion (Migus). Les équipes autour des DIR posent problème. Ils devront travailler avec les Délégués régionaux sans hiérarchisation.

Le CNRS doit s'attaquer aux grands défis de la société. Pour cela il lui faut des équipes de qualité et ... travailler en synergie avec les industriels.

La direction confirme les priorités scientifiques de l'équipe précédente, mais elle n'attribuera pas de moyens par départements plutôt directement aux laboratoires en fonction de « leurs besoins ».

Elle donnera cependant un petit coup de pouce aux mathématiques qui verront leurs dotations accrues de 4%.

Sur les regroupements de laboratoires, la présidente confirme sa volonté d'avoir une démarche adaptée aux modes de fonctionnements propres aux différentes disciplines. Les SHS ne peuvent être traités comme la chimie. Le regroupement des laboratoires, et la mutualisation des ITA peuvent être une bonne choses dans certaines disciplines, mais pas nécessaires dans d'autres.

Le Sgen intervient pour soutenir les lignes directrices de la réforme Larrouiturou. Pour le représentant de ce syndicat, la science n'est pas mieux assurée « par les DS à l'ancienne », trop cloisonnées, ne permettant pas les collaborations interdisciplinaires. La réforme, ajoute-t-il prudemment, « était une des voies possibles ».

Madame Bréchnignac répond que l'interdisciplinarité suppose qu'il y ait des disciplines. Cela veut dire une organisation collégiale et des collaborations sur des objectifs communs dans un labo. Migus ajoute que l'équipe ne changera pas les orientations de la réforme. Un point positif de la réforme était de demander aux directeurs d'unités d'avoir une vision globale. S'il le faut les DU seront formés mais « s'ils ne savent pas faire on les changera (Migus) ».

## L'ANR

Pour la présidente, l'ANR est une bonne chose. Elle a elle-même participé comme expert au montage de l'Agence Européenne de la Recherche. C'est une meilleure façon de gérer le fonds de la recherche que par le ministère, à condition qu'elle ne perturbe pas la stratégie de l'organisme. Le CNRS doit avoir la possibilité de financer les mêmes choses que l'ANR, ou pouvoir financer d'autres choses. Il doit aussi être impliqué dans les choix en amont. Dans certains secteurs comme en SHS par exemple elle est consciente que les financements de l'ANR peuvent perturber les équilibres.

---

<sup>1</sup> La présidente : « pas d'organisation comme un bateau dépendant d'une seule personne, car personne n'est omniscient ».

## **Le projet de loi**

Concernant le pacte pour la recherche, la présidente approuve les orientations du gouvernement, ou du moins ne les conteste pas. Elle défend une approche pragmatique, terme qu'elle utilisera à plusieurs reprises. Ses seules réserves vont à l'Agence d'Evaluation de la Recherche qui devrait se contenter de fournir des lignes directrices sans avoir à évaluer tout par elle-même. Migus précise que pour lui le Comité national se positionne comme l'organe d'évaluation interne du CNRS. Son équipe regardera de façon attentive ce que fera le comité national. Les évaluations doivent être cohérentes, ajoute la présidente. Migus ajoute qu'il étudie la manière dont cela se passe à l'Inserm : il se prononce pour une évaluation internationale dans le cas de très grandes unités.

Concernant les PRES et les pôles, l'équipe défend là encore une démarche pragmatique.

## **Politique de l'emploi : la continuité**

A une question du SNTRS-CGT, madame Bréchnignac répond que si les emplois de titulaires sont importants, les CDD le sont aussi. Migus ajoute que le CDD est la norme internationale (dans certaines disciplines on voit des chercheurs en « orbite d'attente »). La question de l'emploi sera traitée domaine par domaine, pas de façon globale.

La présidente déclare attacher une certaine importance à l'évaluation des ITA, afin de « prendre en compte la dimension technique de l'évaluation des laboratoires » Elle entend poursuivre ce qui avait été mené sur ce point par l'équipe précédente sans préciser ce qu'elle entend par là et ne parlant pas de la nécessaire reconnaissance des qualifications des ITA.

La LOLF oblige la direction à faire des choix : promotion de classe ou recrutement.

Sur le recrutement des catégories C : des métiers disparaissent avec l'arrêt de leur recrutement reconnaît Migus. La solution réside pour lui dans la mutualisation, y compris avec des laboratoires industriels.

A une question de FO, la présidente déclare qu'elle n'est pas opposée à un recensement des sous-classés.

La direction accepte de discuter avec les syndicats de la politique des personnels, du fonctionnement des CAP et de l'évaluation des ITA. Un calendrier de réunions devrait être fixé prochainement.

## **La réforme et le siège**

Le binôme se dit conscient des problèmes occasionnés aux personnels du siège par la réforme Larrouturrou, puis son coup de frein. Pour Migus, l'ordre ancien est supprimé et le nouvel ordre ne fonctionnait pas encore. Les métiers des ingénieurs supports sont appelés à évoluer avec la réaffirmation du rôle des DS. Il faudra que leurs fonctions évoluent par rapport à leurs compétences initiales.

## **Elections aux CSD**

Le SGEN demande à la direction d'informer les personnels de leur affectation afin qu'ils fassent les démarches nécessaires.

## **Relations syndicat-direction**

Le SNTRS dénonce la manière dont la direction applique le paritarisme qui lui permet de prendre les décisions sans négocier et oppose la manière dont se sont déroulés les négociations sur les horaires décalés qui ont permis d'aboutir à une accord satisfaisant pour les personnels. La direction a une responsabilité dans l'évolution du droit. Bréchnignac répond que les discussions doivent se dérouler au préalable. « Vous êtes capables de nous faire changer d'avis ».

Relevons pour finir que le SNIRS s'est déclaré « en phase avec tout ce qui a été dit ».

## **Conclusion :**

Une équipe très musclée, qui déclare mettre en avant la dimension scientifique du CNRS, contrairement à son prédécesseur, sans pour autant remettre en cause les principales lignes de la réforme adoptée. Une équipe en « phase » avec les orientations du gouvernement, qui ne mettra en tout cas pas en cause la mise à disposition de la recherche publique aux appétits des entreprises. Notons un silence étonnant sur les relations avec les universités. Sur l'emploi : une équipe qui amplifiera la précarité sans état d'âme, comme, là aussi, ses prédécesseurs. Relevons cependant la conscience de la faiblesse des carrières, notamment pour les ITA, qu'elle ne peut nier (sous-classements, blocages de toutes sortes, salaires non revalorisés, etc.). Que répond-elle à cela, sous forme presque menaçante ? A vous de choisir entre recrutements et carrières, comme l'impose la LOLF ! Nous ne nous laisserons pas enfermer dans ce « choix », il faudra le trancher le nœud gordien. Recruter, reconnaître les qualifications et promouvoir, telle est la bataille de notre syndicat.

# Initiatives et échos des sections

*Une pétition à l'initiative du SNTRS-CGT Côte d'Azur :*

## **Contre le projet de "Pacte pour la Recherche"**

CONTRE le projet de loi dite "Pacte pour la Recherche" et ses graves conséquences.

### **Pour la défense de la recherche française et de ses personnels**

Le projet de « Pacte pour la Recherche » transforme les structures de recherche : création de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et de l'AII (Agence pour l'Innovation Industrielle), de l'AER (Agence de l'évaluation de la Recherche), des PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur). Les Pôles de Compétitivité sont mis en place. Le pilotage des laboratoires échappe aux organismes de recherche. Mieux contrôlés par le gouvernement que les EPST, les agences soumettront les équipes de recherche aux objectifs du patronat et du gouvernement. Les conséquences seront graves pour les personnels.

Un nouveau développement de la précarité

Le gouvernement invente les intermittents de la recherche

Au sein des établissements publics de recherche (EPST, EPIC, ...) travaillent déjà des dizaines de milliers de précaires. Comme par exemple au CNRS dont les effectifs comptent selon la direction 6000 précaires. A cela s'ajoutent les milliers de doctorants, post-doctorants et les précaires gérés par les Universités et les fondations, dont une fraction est payée par des libéralités (sans couverture sociale), certains travaillant même sans rémunération ! Pourtant le gouvernement refuse d'imposer aux associations de mettre un terme aux libéralités.

L'ANR générera près de 3000 CDD sur fonds publics dès la fin 2006, et de l'ordre de 5000 à la fin 2007, essentiellement dans les laboratoires publics. De même, l'AII, les Pôles de Compétitivité et les PRES gonfleront le stock d'emplois précaires. De plus, les directions des EPST utilisent une partie des emplois budgétaires pour des CDD au lieu de fonctionnaires. Finalement, il n'y aura pas plus d'embauches de chercheurs titulaires en 2006 au CNRS et à l'Inserm qu'en 2005 et le nombre de recrutements supplémentaires d'ITA sera modéré. Ainsi, s'accroît le vivier de chercheurs non statutaires voués à être recrutés de plus en plus tard sur poste (quand ils le sont !).

Ces tendances seront aggravées par la LOLF (loi organique des lois de finances) qui autorise les directions à transformer une partie des postes budgétaires attribués en crédits pour d'autres dépenses (fonctionnement) conduisant à terme à des suppressions d'emplois. Dans cette hypothèse, nous déboucherions sur un système où quelques cadres fonctionnaires embauchés tardivement dirigeraient une armada de non titulaires. C'est une perspective inacceptable. C'est pourquoi nous demandons une programmation pluriannuelle de création d'emplois statutaires

### **Métier : Chercheur ou trouveur de crédits ?**

Dans le contexte de stagnation des crédits récurrents, de financements sur contrats, de remplacement de postes de titulaires par des CDD, de salaires modulés, il n'y a plus place pour la liberté de recherche. Pour financer ses recherches et avoir du personnel, il faut être trouveur de fric auprès des Agences, des entreprises ou de fondations. Ceux qui se concentrent sur leurs travaux de recherche ou relèvent de thématiques non définies comme prioritaires ont peu de chance d'avoir les moyens de développer leurs travaux. Nous exigeons une augmentation des financements de base des laboratoires.

### **Un nouveau coup contre la démocratie**

Une bonne partie de « l'establishment » accepte de se plier à ce jeu (telle l'Académie des Sciences...). Les instances représentatives de l'ensemble des travailleurs scientifiques sont dénigrées et marginalisées. Les comités qui distribuent les financements sont sélectionnés par le gouvernement. Leurs membres distribuent les moyens sans transparence et sans rendre compte à leurs collègues. De leur côté, les directions d'organisme refusent de mettre en place l'évaluation des ITA et renforcent le pouvoir de la hiérarchie pour les promotions des ITA et des chercheurs. Ces pratiques étouffent la démocratie.

Nous demandons pour les chercheurs et les équipes une évaluation indépendante et collégiale par les pairs dont les deux tiers sont élus. Nous demandons la mise en place d'une évaluation professionnelle des ITA selon les mêmes principes.

**Exigeons ensemble le retrait pur et simple du projet de Pacte pour la Recherche.**

**Signez et faites signer cette pétition qui sera remise, avec la pétition "papier" le 28 février à l'Assemblée Nationale.**

**Que nous exerçons un métier de la recherche ou non nous sommes tous concernés.**

Cette pétition, impulsée par la section Côte d'Azur du SNTRS-CGT, concerne toutes les personnes qui pensent que le Pacte pour la recherche n'est pas la bonne solution pour l'avenir de la recherche, qu'elle soit privée ou publique et quelle que soit la taille de l'établissement, la situation étant tout aussi grave au CNRS qu'à l'INRETS ou à l'IRD.

<http://www.sntrs-cgt-ca.com/phpPetitions/>

[Signer la pétition](#) - [Voir les signataires](#)